



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 1er juillet, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DELIGNIERES Patrick, Jean-Raymond SILLIERES, Lydia SAINTE FOIE, Michèle MARTIN, Cathy GIRARD, Jacques Michel VAISSE, Gérard CARTAUD, Rémi LEVALLOIS, Claude MACARY ;

Excusé (e)(s) : - Cécile GUICHARD, DUFFORT Christopher ;

Absent : ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gérard CARTAUD, est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du compte rendu du 19 mai 2022 ;

Il n'y a pas d'observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

2. Adhésion d'une commune à la carte fourrière.

La commune de Biran, adhère au syndicat mixte des trois vallées pour la compétence : gestion d'une fourrière refuge pour chiens et chats. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la demande d'adhésion de la commune de Flamarens.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

3. Adoption du référentiel M57 au 01/01/2023

En matière de tenue des comptes administratifs et de gestion, le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Compte tenu de la taille de la commune le référentiel adopté sera celui simplifié.



Mairie de BIRAN

La commune sur proposition du comptable assignataire, adoptera par anticipation la nomenclature M57 dès le 01/01/2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à adopter la nomenclature M57 par anticipation au 1^{er} janvier 2023, à signer la convention entre la commune et l'état, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

4. Achat véhicule utilitaire

Est inscrit au budget l'achat d'un véhicule d'occasion pour un montant de 3 000 €, afin de reposer le camion, seul véhicule à la disposition de l'agent communal, et de disposer d'un véhicule moins gourmand en énergie. Il n'est pas envisageable d'acquérir un véhicule neuf.

Est proposé à la commune par Monsieur Fabien SILLIERE la vente d'un véhicule utilitaire qui vient de faire l'objet d'une remise en état, correspondant aux besoins. Le prix demandé est de 4 500 €, supérieur à la somme inscrite au budget.

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal avant de s'engager sur cette acquisition.

A noter qu'il ne sera pas utile de procéder à une modification du budget, d'autres sommes inscrites à la même nomenclature n'ayant pas été engagées.

Après en avoir délibéré le Conseil donne son accord pour procéder à l'acquisition, Monsieur Jean Raymond SILLIERES n'a pas participé au vote.

5. Adressage point de situation.

Il est convenu de débiter l'implantation physique des panneaux sur les voies communales à compter du 18/07.

6. Avancement cours d'école et préau.

Monsieur le Maire informe, qu'il a demandé au PETR quelles seraient les subventions auxquelles nous pourrions prétendre pour ce projet.

Une rencontre avec le CAUE est prévue courant août pour nous aider dans ces démarches et le cadrage du projet.



Mairie de BIRAN

7. Fête locale et course cycliste

La fête locale aura bien lieu du 5 au 8 août avec toutes les animations traditionnelles. Plus particulièrement Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil pour l'organisation de la course cycliste, certaines voies étant fermées à la circulation il faut des signaleurs.

Sont volontaires JR SILLIERES, C MACARY, R LEVALLOIS, JM VAISSE, G CARTAUD en plus de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, rappelle que lors de la course une prime du Conseil était offerte, il en appelle à la générosité des membres du conseil. La commune offrant deux trophées – jeune et élite.

8. Questions diverses

Information sur le départ de Monsieur PORTAL, Instituteur : Monsieur le Maire propose d'organiser une petite réception afin d'offrir un petit présent, les membres du conseil sont d'accord.

Réussite au Baccalauréat : Monsieur le Maire propose que soient recensés les lycéens ayant obtenu le diplôme et d'offrir un bon cadeau d'une valeur de 50 € ; le Conseil municipal donne son accord.

Sécurité Routière : Suite à une visite des autorités compétentes, Il est proposé de limiter le poids sur l'aqueduc de la route limitrophe avec la commune de Barran à 3T5.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h35.

La date du prochain conseil municipal : sera fixée ultérieurement. Vraisemblablement début septembre.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.